



LES JÉSUITES ET LE "MAIL"

L'Evangelical Churchman est d'avis que les jésuites seraient tort de persister dans leur procès contre le MAIL. Ils peuvent, dit-il, triompher à Montréal à l'aide d'un jury français hostile, mais la bataille ne sera alors ni gagnée ni perdue; elle ne fera que commencer. Les jésuites seraient imprudents, ajoute-t-il, de soulever contre eux toute la population protestante du Canada.

Nous ignorons ce que feront les jésuites, mais il est évident qu'après la victoire éclatante qu'ils viennent de remporter, ils peuvent se montrer gais. Du reste, le MAIL avoue qu'il ne peut prouver l'authenticité du serment qu'on leur prête et qui n'est autre chose qu'une odieuse fabrication.

Dans son numéro du 1er avril, il réitére cet avis: "Le MAIL avoue qu'il ne peut prouver l'authenticité du serment qu'on leur prête et qui n'est autre chose qu'une odieuse fabrication."

Quant à la menace de l'Evangelical Churchman, elle est évidemment toute gratuite. Nous ne ferons pas à la population protestante déclamée l'injure de croire qu'elle va prendre feu et flamber pour un journal qui fabrique des piques volantes dans le but de compromettre et de discréditer un ordre religieux. Ce qui vient de se passer au parlement montre que tous les protestants sont loin d'être à la remorque du MAIL.

L'IGNORANCE DU "WITNESS"

Il est évident que la plupart des prédicateurs et écrivains protestants qui ont pris part au grand débat sur les jésuites ont une ignorance profonde en tout ce qui concerne l'Eglise catholique. Ainsi, le Witness, qui pourtant n'est pas le premier venu, ne sait pas encore définir l'infailibilité pontificale. De même qu'il ne peut différencier un bref d'une bulle. A la date du 22 mars, le Witness publiait ce qui suit:

L'Eglise de Rome se vante de ne jamais changer. Le pape Clément XIV, dans sa bulle de suppression, dit: "Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

"Après un très long règne, le Général des Jésuites, qui par sa plénitude de notre puissance apostolique, nous a supprimés et nous abolis."

Plus de prières et moins de couronnes

Sous ce titre, la Semaine Religieuse de Québec traite un sujet très pertinent: la mise en scène dans les funérailles. En effet, depuis quelques années on s'éloigne de plus en plus de cette simplicité chrétienne qui précède généralement aux funérailles des riches comme des pauvres, et le mode des spectacles funèbres s'est introduit peu à peu dans nos mœurs et envahit insensiblement toutes les classes de la société.

Aujourd'hui, trop souvent, dès qu'une personne meurt, au lieu de courir à l'église pour y demander la faveur immédiate de quelques messes à l'intention de celui qui est mort, on se précipite à l'église pour y faire un service funèbre, et l'on se livre à des dépenses énormes, et l'on se livre à des dépenses énormes, et l'on se livre à des dépenses énormes.

"Aussi quelquefois la dépouille mortelle du défunt est à peine refroidie, que le lit mortuaire est déjà jonché de bouquets de tous les formats, de croix et de couronnes de toutes les dimensions."

"La nouvelle de cette espèce d'exposition se répand comme l'éclair dans toute la ville et immédiatement commencent à défilier une véritable procession de visiteurs qui passent, non pour prier ni pour donner un témoignage de sympathie qu'ils ne doivent pas, mais uniquement pour contempler leur curiosité."

Après avoir dit que la plus belle chambre mortuaire est celle qui porte le cachet du bon goût et de la simplicité, et qui, sans avoir besoin de la chercher, le croix et la petite branche de rameau buit, la Semaine Religieuse termine son judicieux article par les réflexions suivantes:

"Ce bref ne condamne ni la doctrine, ni les mœurs, ni la discipline des jésuites. Les plaintes des cours contre l'Ordre sont les seuls motifs de sa suppression qui soient allégués, et le Pape a la justice par des exemples précédents d'Ordres supprimés pour se conformer aux exigences de l'opinion publique."

"Le Witness parle bien de la suppression des jésuites, mais il passe sous silence leur destruction. S'il parait avoir le bref et non la bulle Dominus et Redemptor, il feint d'ignorer que, le 7 août 1814, Pie VII rétablit l'Ordre des Jésuites dans la bulle Sollicitudo omnium Ecclesiarum, aux acclamations de la catholicité. Ce jour-là fut un jour de joie, d'applaudissements et de fête. Le peuple romain accompagna Pie VII de la Quirinale jusqu'à l'église du Gesù, où l'on fit la lecture de la bulle, et le retour du Pape à son palais fut une marche solennelle. Cela contrastait avec le 17 août 1773, jour de la suppression, alors qu'on voyait la surprise et la douleur peintes sur tous les visages."

"Le monde catholique, qui, disait le Pape, demande d'une voix unanime le rétablissement de la compagnie de Jésus. Nous raisonnons journellement et cet effet les pétitions les plus pressantes de nos vénérables frères les Archevêques et Evêques et des personnes les plus distinguées, surtout depuis que l'on connaît généralement les fruits abondants de cette compagnie à produits dans les contrées ci-dessus mentionnées."

"La dispersion même des pierres du sanctuaire, dans les dernières calamités (qu'il vaut mieux aujourd'hui déplorer que rappeler à la mémoire); l'andance de la discipline des Ordres réguliers (gloire et soutien de la Religion et de l'Eglise catholique, au rétablissement desquels toutes nos pensées et tous nos soins sont maintenant dirigés); exigent que nous nous rendions à un vœu si juste et si général."

Par cette bulle les jésuites furent autorisés à se réorganiser en conformant leur manière de vivre à la règle prescrite par saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par les constitutions de Paul III. Pour leur vie accordé de s'appliquer à élever la jeunesse dans les principes de la religion catholique, à la former aux bonnes mœurs, à diriger les collèges et les séminaires, à entendre la confession, à prêcher la parole de Dieu, à administrer les sacrements dans les lieux de leur résidence, avec le consentement et l'approbation de l'Ordinaire. "Nous prenons, ajoutait le Pape, sous notre tutelle, nous notre obédience et sous celle du Siège apostolique, tous les collèges, toutes les maisons d'éducation, toutes les provinces, tous les membres de cet Ordre, et tous ceux qui y réunissent; nous réservant, toutefois, ainsi qu'aux pontifes romains, nos successeurs, de statuer et de prescrire ce que nous croirons devoir statuer et prescrire pour l'ensemble de plus en plus la dite compagnie, pour la rendre plus forte et la purger des abus, si jamais (ce qu'il ne faut pas croire) elle pouvait s'y introduire."

Conclusion: Les jésuites ne furent pas supprimés par une bulle non plus que par un décret revêtu du caractère infailible. Ils furent rétablis par une bulle, et les attaques d'est voulu détruire un Ordre parfaitement reconnu et hautement apprécié dans l'Eglise catholique. Impossible de sortir de là, fatigué et ignare Witness.

Le lecteur aimera probablement à lire en entier le discours de M. Colby, M. P. dont nous avons dit un mot hier. Nous le donnons dans la colonne voisine.

Très entreprenant le Witness? Voulez-vous publier le portrait de l'honorable M. Pape au même temps que la dépêche annonçant sa mort, il a sorti de son portefeuille un ancien portrait d'un M. Pape qui est mort, il y a quelques années, après avoir été ministre de la marine. Quelqu'un dans cet établissement a manqué à vocation: il méritait d'être un entrepreneur de pompes funèbres.

LA QUESTION DES JESUITES

DISCOURS DE M. COLBY, M. P.

En prenant part au débat qui nous occupe en ce moment, je m'efforcerais, M. l'Orateur, de ne pas m'écarter de la question (imposée par le titre de la proposition) de la question des jésuites.

A mon point de vue, il s'agit de savoir si nous devons admettre l'intervention d'intervenants dans une question d'ordre religieux, et si nous devons admettre l'intervention d'intervenants dans une question d'ordre religieux, et si nous devons admettre l'intervention d'intervenants dans une question d'ordre religieux.

Si la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

Je ne puis pas, M. l'Orateur, que je ne sois enclin à penser que la proposition que nous examinons est adoptée, elle aura pour effet de donner à la Chambre le droit de s'occuper de la question des jésuites, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite, et de leur faire subir les conséquences de leur conduite.

LA QUESTION DES JESUITES

DISCOURS DE M. COLBY, M. P.

En prenant part au débat qui nous occupe en ce moment, je m'efforcerais, M. l'Orateur, de ne pas m'écarter de la question (imposée par le titre de la proposition) de la question des jésuites.

A mon point de vue, il s'agit de savoir si nous devons admettre l'intervention d'intervenants dans une question d'ordre religieux, et si nous devons admettre l'intervention d'intervenants dans une question d'ordre religieux, et si nous devons admettre l'intervention d'intervenants dans une question d'ordre religieux.

Si la proposition que nous examinons est adoptée, elle



